



**Service de la sécurité
civile et militaire**

**Division affaires
militaires et logistique**

Place de la Navigation 6
Case postale 16
1110 Morges 1

Objet du document

Fusils d'assaut 90 remis en prêt aux sociétés affiliées à la Fédération des Abbayes Vaudoises

INSTRUCTIONS GENERALES

Contact: Division affaires militaires et logistique (AMiL), poste de rétablissement ETO, Morges
tél. 021/316 47 18

Commande d'armes et de matériel (maximum 5 armes)

Elle doit impérativement être effectuée au moyen du formulaire ci-joint.

Un formulaire = une commande.

Délai: au moins deux semaines avant la réception.

Réception des armes et du matériel

Division AMiL, au plus tôt dans les 3 jours ouvrables précédant le tir

Du lundi au vendredi de 07h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00

Reddition

Les armes seront restituées à la Division AMiL à Morges le premier jour ouvrable après le tir,
nettoyées et non graissées. Le démontage pour le contrôle de l'état, le graissage et le
remontage seront effectués sur place par vos soins.

En cas de manifestation d'une durée dépassant le week-end, le matériel doit être restitué après
chaque week-end.

Fass 90 défectueux

En cas de défectuosité constatée, l'arme doit être étiquetée.

Transport

Les armes et leurs accessoires doivent être transportés selon les normes en vigueur.

Entreposage

Le fass 90 doit être conservé dans un endroit sec et inaccessible à des tiers. La culasse, séparée
de l'arme, est déposée dans un coffre.

A l'usage, on ne doit jamais le laisser sans surveillance (danger de vol).

Perte ou vol

En cas de perte d'un fass 90, il faut en aviser immédiatement l'Arsenal et le poste de police
compétent. La responsabilité en incombe à la société.

Facturation

Tout matériel manquant ou ayant subi des dégâts extraordinaires sera facturé à la société selon
le tarif fédéral en vigueur.

Chef de la Division affaires militaires et
logistique
Marc Schöni

